



Attributions du personnel de la répression des fraudes

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 31 décembre 2002

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide. Auriez-vous svp davantage de précisions à nous donner concernant les nouvelles attributions du personnel de la répression des fraudes qui serait susceptible de pouvoir constater les infractions sur les lieux de travail à l'avenir ? Je vous remercie par avance.

Bien à vous.

Réponse :

Nous n'avons pas connaissance de décision officielles donnant la DGCCRF* des attributions particulières.

- Les bulletins officiels BODGCCRF n'en font pas état
- Nous ne voyons pas à quel titre cette institution serait choisie pour intervenir dans les conflits du travail. Il s'agit plutôt du domaine de la direction du travail, de la DDASS** ou des services vétérinaires pour les aspects sanitaires, ou des OPJ*** pour l'aspect répressif. Cordialement GA DNF ° DGCCRF = direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. ** DDASS = direction départementale de l'action sanitaire et sociale ***OPJ = officier de police judiciaire